



litige avec transporteur suite a livraison meuble commandé a vogi

Par **ORIGIN**, le 25/11/2010 à 12:07

je fais malheureusement partie des 6000 clients que l'enseigne Vogica a laissé sur le banc de touche,

Nous n'avons pas été livré de la totalité de la commandes, il reste encore beaucoup d'éléments pour composer une cuisine réelle, la pose n'est pas terminée, le financement que l'on a signé par le biais de l'organisme financier qu'ils nous ont attribué va démarrer courant décembre 2010, le transporteur nous réclame le coût de la livraison : 370 €

Concernant le paiement au transporteur, quand nous nous sommes renseignés à "allô conseils" ils nous ont répondu qu'il faut que nous honorions le transporteur, c'est vrai que la loi gayssot est claire mais n'ya til pas un jurisprudence sur cette loi ds les affaires similaires ?

j'aimerai avoir votre avis.

Est-ce que nous sommes toujours redevables du crédit alors que nous n'avons pas reçu toutes nos commandes et que les finitions de la pose ne sont pas terminées.

Quel est notre recours maintenant, nous sommes très embarrassés de cette situation.

je vous remercie par avance de l'attention que vous porteriez à ce message